



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 septembre 2020*

N°2020/66 : RECRUTEMENT D'AGENTS EN PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)

L'an deux mille vingt le 29 septembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 septembre 2020

Etaient présents : 21

Mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Jonathan LOZACH

Pouvoirs : 5

Monsieur Eric KRAEMER à madame Geneviève CAIN, madame Birgit SHRUFER à madame Denise GONON, madame Fathia BEN MABROUK à madame Carole CARDOSO, monsieur Stide MARQUEZ à monsieur Manuel MEZE, monsieur Camille FASSI à monsieur Michel EBERHART,

Absents excusés : 3

Messieurs Serge MAGLIOZZI, Philippe RIERA et madame Typhaine TOKPAN,

Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code du travail ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 16 septembre 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20200929-2020-66-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

A L'UNANIMITE**DECIDE**

Le recrutement de 6 agents en parcours emploi compétences comme suit :

- Un agent pour les fonctions d'aide au service urbanisme à raison de 20h
- Un agent pour les fonctions d'ATSEM au sein de l'école J. Prévert à raison de 32h
- Deux agents pour les fonctions d'agent d'entretien au sein des écoles J. Prévert et Charmoye à raison de 20 heures et de 26h
- Deux agents pour les fonctions d'animateur au sein du centre de loisirs de Trilport à raison de 22 heures et de 31 heures

DIT que les agents seront rémunérés sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées. Les contrats seront d'une durée maximum de 24 mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et de signer les actes correspondants.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

